



Absence procès en correctionnel

Par **desespoir31**, le **29/06/2009** à **10:11**

Bonjour,

Je doit être jugée, mon avocat commis d office m a laissé tombé pour une raison futile donc je suis seule.

J'avais déjà fourni pour le premier procès (reporté) une lettre expliquant mon acte et mes démarches depuis pour reprendre ma vie en main et réparer.

Fourni comme demandé tous mes justificatifs de revenu.

J'ai détourné une somme d'argent à mon ancien employeur qui me tyrannisait, je n'ai aucun antécédent.

J'ai toujours reconnu les faits.

Je ne crains pas la justice mais mon plaignant. je ne veux pas assister à mon jugement, ça me traumatise.

Mais il parait que c'est obligatoire d'après mon "ex" avocat.

Que se passe t-il si je n'y vais pas?

Et quel condamnation ou peine vais-je vraisemblablement avoir?

D'après les gendarmes ils ne pensaient pas à une condamnation de prison, mais un "rappel à la loi", c'est a dire pas de casier. Est ce possible?